

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de LAPLUME dûment convoqué s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, sous la présidence de Madame Séverine COUDERT, Maire.

<u>Présents</u>: MMES COUDERT Séverine, GAICHIES Chantal, ROBIN Alvina, PERRET Laurence, MINATO Sylvie, GRAS Mireille.

MM. GUINEDOR Christophe, LABADIE Jean-Marc, BACQUA Éric, BÉNARD Cédric, ROUANNE Pascal, PAILLET Michel, BIOLATO Jean-Paul.

<u>Absents excusés</u>: MME LARVOL Katell (pouvoir à Mme PERRET Laurence), M. MUSSOTTE Cédric.

Secrétaire de séance : M. BACQUA Éric.

MODIFICATION DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

En raison de la démission de M. MESTRE Hervé, conseiller municipal, il y a lieu de modifier le tableau du conseil municipal.

Le conseiller démissionnaire est remplacé par le candidat présent sur la même liste que lui et venant immédiatement après le dernier élu sur la liste (art. l 270 du code électoral).

Madame le Maire présente Mme Mireille GRAS et l'inscrit au tableau du conseil municipal.

MODIFICATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Vu la modification du tableau du conseil municipal, Madame le Maire propose de modifier les commissions municipales.

Ouï l'exposé de Madame le Maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Adopte la composition des commissions municipales ci-après :

Mme Séverine COUDER	Commissions placées sous la responsabilité de :					
	T Mme GAICHIES Chanta	M. LABADIE Jean-Mare	Mme ROBIN Alvina	M. GUINEDOR Christoph	e M. BÉNARD Cédric	
Maire	1ère Adjointe	2ème Adjoint	3ème Adjointe	4ème Adjoint	Conseiller municipal	
URBANISME	CIMETIÈRE	PATRIMOINE BÂTI	CHANTIERS CITOYENS	BIBLIOTHÈQUE MUNICIPA	LECOMMUNICATION	
TOURISME - ÉCONOMIE	- SOCIAL -	RURALITÉ - TRAVAUX	ENVIRONNEMENT -	SPORTS - ASSOCIATIONS	M. PAILLET Michel	
CULTURE	INTERGÉNÉRATIONNEL	INFRASTRUCTURES -	DÉVELOPPEMENT	Mme GAICHIES Chantal	Mme MINATO Sylvie	
M. LABADIE Jean-Marc	M. LABADIE Jean-Marc	MOYENS TECHNIQUES	DURABLE - ESPACES VERTS	Mme MINATO Sylvie	Mme PERRET Laurence	
M. BACQUA Éric	Mme ROBIN Alvina	M. GUINEDOR Christophe	M. LABADIE Jean-Marc	Mme LARVOL Katell	Mme LARVOL Katell	
Mme PERRET Laurence	M. GUINEDOR Christoph	e Mme MINATO Sylvie	M. BACQUA Éric	Mme GRAS Mireille	Mme GAICHIES Chant	
M. PAILLET Michel	Mme GRAS Mireille	M. PAILLET Michel	M. BÉNARD Cédric	M. ROUANNE Pascal		
M. BÉNARD Cédric	M. ROUANNE Pascal	M. BIOLATO Jean-Paul	Mme LARVOL Katell	M. MUSSOTTE Cédric		
		Mme GRAS Mireille	M. BIOLATO Jean-Paul	M. LABADIE Jean-Marc		
MARCHÉS PUBLICS	FÊTES ET CÉRÉMONIES	M. ROUANNE Pascal	M. MUSSOTTE Cédric			
M. BÉNARD Cédric	M. LABADIE Jean-Marc	M. MUSSOTTE Cédric				
Mme MINATO Sylvie	Mme ROBIN Alvina					
M. LABADIE Jean-Marc	M. GUINEDOR Christoph	e				
Mme GAICHIES Chantal	Mme MINATO Sylvie					
	M. BIOLATO Jean-Paul					
	Mme GRAS Mireille					
	M. ROUANNE Pascal					
	M. MUSSOTTE Cédric					
	Mme PERRET Laurence					

MODIFICATION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE AUPRÈS DU SYNDEICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE (SIVOS) RPI LAPLUME-LAMONTJOIE

Considérant la démission de M. MESTRE Hervé, conseiller municipal et délégué suppléant auprès du SIVOS RPI Laplume-Lamontjoie, il y a lieu de désigner un délégué en remplacement.

Ouï l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal,

- désigne pour représenter la commune :
 - Délégués titulaires : Mme ROBIN Alvina, M. ROUANNE Pascal,
 - Délégués suppléants : Mme COUDERT Séverine, Mme GRAS Mireille.

MODIFICATION DES COMMISSIONS PERMANENTES DE L'AGGLOMÉRATION D'AGEN

Vu la modification du tableau du conseil municipal, Madame le Maire propose de désigner les représentants de la commune au sein des 14 commissions permanentes de l'Agglomération d'Agen comme indiqué ci-dessous.

COMMISSIONS PERMANENTES	ÉLUS TITULAIRES	ÉLUS SUPPLÉANTS
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (INFRASTRUCTURES ET SCoT) ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE	M. PAILLET Michel	M. BACQUA Éric
COHÉSION SOCIALE, POLITIQUE DE LA VILLE ET GENS DU VOYAGE	Mme ROBIN Alvina	Mme GAICHIES Chantal
ÉCONOMIE, EMPLOI ET TRANSITION NUMÉRIQUE	M. BÉNARD Cédric	M. ROUANNE Pascal
TRANSITION ÉCOLOGIQUE, COLLECTE, VALORISATION DES DÉCHETS ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE	Mme LARVOL Katell	Mme ROBIN Alvina
LOGEMENTS, HABITAT, REVITALISATION DES PÔLES DE PROXIMITÉ ET AMÉNAGEMENT DES CENTRES-BOURGS	M. BÉNARD Cédric	Mme GAICHIES Chantal
TRANSPORTS ET MOBILITÉS	M. BACQUA Éric	Mme MINATO Sylvie
VOIRIE, PISTES CYCLABLES ET ÉCLAIRAGE PUBLIC	M. LABADIE Jean-Marc	M. BÉNARD Cédric
EAU, ASSAINISSEMENT, GEMAPI ET MÉTHANISATION	M. LABADIE Jean-Marc	M. BIOLATO Jean-Paul
FINANCES	M. GUINEDOR Christophe	M. PAILLET Michel
URBANISME	Mme COUDERT Séverine	M. MUSSOTTE Cédric
POLITIQUE DE SANTÉ ET ACCESSIBILITÉ	Mme GAICHIES Chantal	Mme GRAS Mireille
TOURISME	Mme PERRET Laurence	Mme COUDERT Séverine
AGRICULTURE, RURALITÉ ET ALIMENTATION	M. BIOLATO Jean-Paul	Mme MINATO Sylvie
ACCESSIBILITÉ ET PLACE DU HANDICAP	Mme GAICHIES Chantal	Mme GRAS Mireille

BUDGET – Balance générale au 15 septembre 2022

FONCTIONNEMENT	Budget primitif	Réalisation
Dépenses	1 385 195 €	689 199, 32 €
Recettes	1 385 195 €	1 000 937, 59 €
Excédent	311 738, 27 €	

INVESTISSEMENT	Budget primitif	Réalisation
Dépenses	696 791 €	75 852, 06 €
Recettes	696 791 €	182 308, 93 €
Excédent		106 456, 87 €

Résultat : excédent de 418 195, 14 €

Carte jeunes

Madame le Maire propose comme les années précédentes de prendre à la charge de la commune l'achat de la première ou du renouvellement de la « Carte jeunes » pour l'année scolaire 2022/2023 des jeunes qui en feront la demande et de ceux qui ont participé à un chantier citoyen sur la commune.

Montant de la carte : 6 € - Tranche d'âge de 12 à 20 ans.

Avis favorable à l'unanimité du conseil municipal.

Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

La CLECT a pour mission principale d'évaluer les transferts de charges des communes vers l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), à la création de cet EPCI, à chaque nouvelle adhésion ou retrait d'une Commune, lors de transfert ou de récupération de compétences.

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'évaluation des charges liées aux transferts consécutifs à la fusion entre la Communauté de Communes Portes d'Aquitaine en Pays de Serres (CCPAPS) et l'Agglomération d'Agen.

Le rapport de la CLECT fait ainsi état des propositions d'attributions de compensation annuelles pour la commune de LAPLUME, (restitution de la compétence voirie, dé-transfert de l'ALSH de LAPLUME), soit :

- en fonctionnement un montant de 210 186 € (voirie, chemins de randonnée et jeunesse),
- en investissement un montant de 74 311 € (voirie, jeunesse).

Le conseil municipal décide 9 voix pour, 2 voix contre, 3 abstentions d'approuver le rapport CLECT.

Modification du taux de la taxe d'aménagement

Vu la délibération du conseil municipal n° 38/2019 du 25 novembre 2019 instituant la taxe d'aménagement au taux de 2 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE:

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 3 %,
- d'exonérer totalement en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme :
- Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7 (logements aidés par l'État dont le financement ne relève pas des PLAI prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit ou du PTZ+).

La présente délibération est valable pour une période d'un an reconductible.

TRAVAUX

Réhabilitation du Foyer Rural en salle multi activités

Madame le Maire présente les plans de l'aspect extérieur du bâtiment et informe le conseil municipal que le permis de construire a été déposé le 16 septembre. Délai d'instruction : 6 mois.

Église Saint-Barthélemy

TRANCHE	Tranche ferme : Restauration extérieure du clocher (partie octogonale)	
гот		
LOT 1 - MAÇONNERIE - PIERRE DE TAILLE	102 219,00	
LOT 2 - SCULPTURE	6 000,00	
LOT 3 - MENUISERIE BOIS - SERRURERIE	10 600.00	
LOT 4 - CLOCHES		
LOT 5 - ELECTRICITE	ş	
TOTAL TRAVAUX H.T.	118 819,00	
HONORAIRES ARCHITECTE (10%)	11 881,90	
SPS (2%)	2 000.00	
USSES ET ALEAS (7,5%)	9 000,00	
TOTAL OPERATION H.T.	141 700,90	
TVA 20 %	28 340,18	
TOTAL T.T.C.	170 041,08	

Madame le Maire informe le conseil municipal :

- que nous avons reçu l'arrêté attributif de subvention de la DRAC. Dépense subventionnable :

140 000 €HT – Montant de la subvention : 56 000 €,

- Que la consultation pour la mission de coordination sécurité et protection de la santé est en cours,
- M. THOUIN, architecte prépare les dossiers de consultation des entreprises pour un dépôt sur la plateforme des marchés publics fin septembre.

PERSONNEL

Création d'emploi

Le personnel de l'ALSH de LAPLUME compte 4 agents titulaires, 4 agents contractuels et 17 agents saisonniers ont été recrutés pour les vacances scolaires.

Considérant qu'il y a lieu de pérenniser les emplois de 2 agents sous contrat d'accroissement temporaire d'activité en raison du besoin sur tout le long de l'année, Madame le Maire propose de créer un emploi d'adjoint d'animation à 20 h/hebdomadaire et un emploi d'adjoint technique à 12 h 30/hebdomadaire à compter du 1^{er} janvier 2023. Avis favorable à l'unanimité du conseil municipal.

MODIFICATION DES STATUTS DE TERRITOIRE D'ÉNERGIE 47

La commune est adhérente au Syndicat de communes Territoire d'Énergies de Lot-et-Garonne (TE47) qui est l'autorité organisatrice du service public de distribution de l'énergie électrique de l'ensemble du territoire du département.

La délibération du Comité Syndical de TE 47 en date du 4 juillet 2022 porte sur une proposition de modification de ses statuts.

L'action de TE47 s'est progressivement renforcée ces dernières années entre autres pour accompagner la rénovation énergétique du bâti des communes.

La modification des statuts porte principalement sur la restructuration du chapitre 4 lié aux activités connexes, en particulier en détaillant les activités connexes liées à l'énergie.

Ouï l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal, approuve la modification proposée des statuts de TE47

QUESTIONS DIVERSES

<u>Plan lumière</u>: Lors du bureau communautaire de l'Agglomération d'Agen du 8 septembre, il a été expliqué les modalités d'extinction de l'éclairage public en pleine nuit.

Couper l'éclairage public la nuit : pour une économie d'énergie et diminuer la facture énergétique.

Quels horaires? Quels endroits? Information des citoyens. Difficultés lorsque les points lumineux ne sont pas reliés à la même armoire électrique, du sur-mesure ne pourra pas être envisagé.

<u>Reconnaissance de catastrophe naturelle (maisons fissurées)</u>: les propriétaires de maisons présentant des dégâts sont invités à déposer un dossier auprès de la Mairie.

<u>Théâtre familial</u>: Vendredi 30 septembre à 19 h 00 au Foyer Rural « L'étrange vie de Matt Lalucarne », suivi d'un échange sur l'utilisation des écrans.

Projet de création d'un parcours Terra Aventura : Une chasse au trésor sur LAPLUME!

Séance levée à 22 h 00 Affiché le 22 septembre 2022.

Le Maire, Séverine COUDERT

32, place Emmanuel Labat 47310 LAPLUME (05 53 95 10 16

mairie@laplume.fr www.laplume.fr